



**Procès-verbal de la Commission Régionale des Litiges  
De la Ligue de Normandie de Tennis  
Compétente en qualité de Commission de Surveillance  
Des Opérations Electorales.**

Membres de la commission :

MM. Pascal GOT – M. André TALVAST – Jean HARAMBOURE

Conformément à l'article 55-2 des Règlements Administratifs de la FFT, les membres de la Commission régionale des Litiges ont étudié ce jour les listes établies à titre définitif et les candidatures définitives adressées à la Ligue dans le cadre des élections à la délégation à l'AG de la F.F.T. au titre de la Ligue de Normandie de Tennis

La liste des Délégués et des suppléants à l'Assemblée Générale de la FFT au titre de la Ligue de Normandie de Tennis est examinée :

Liste « Olivier Halbout » conduite par Olivier HALBOUT :

Titulaire : Olivier HALBOUT

Titulaire : Pierrick DORANGE

Titulaire : Christophe SUBERT

Suppléant : Elena PUPPINI GUEUNET

Suppléant : Nathalie BALLANDONNE

Suppléant : Marianne CLIQUET

Après vérification des documents :

La Liste « Olivier HALBOUT » est **recevable et validée.**

La présente décision est susceptible d'appel en application de l'article 126 des Règlements Administratifs de la FFT devant la Commission Fédérale des Litiges dans le délai de 48 heures à compter de sa publication sur le site internet de la Ligue.

Pascal Got

André Talvast

Fait à Honfleur, le 21/10/2021